



## Le notaire bloque mon hypothèque judiciaire

Par **Fred80**, le **08/01/2016** à **10:24**

Bonjour

A la suite d'un chèque sans provision, après procédure , j'ai pu inscrire une hypothèque judiciaire sur le domicile principal de ma débitrice.

Il est à savoir que son domicile a été acheté avec son mari.

Leur maison a été vendue en septembre dernier. Après maintes relances auprès du notaire chargé de la vente , celui m'indique que sa cliente "semble" contester cette hypothèque malgré qu'à l'époque du jugement elle n'a aucunement contester celui-ci par les voies légales. Devant l'immobilisme du notaire , j'ai adressé à celui-ci une mise en demeure que j'ai communiqué à la Chambre dont il dépend. A la suite de celle-ci, il a adressé à sa cliente une lettre recommandée début décembre dernier en demandant de l'autoriser à payer soit de justifier d'une demande judiciaire de mainlevée.

A ce jour , je n'ai aucune nouvelle!

Comment faire pour recouvrer la somme?